

12 mar 2004 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 12 mars 2004

Dialogue interculturel

Le Conseil des Ministres a pris acte de la note de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des Grandes villes et de l'Egalité des chances, relative au Dialogue interculturel.

Le Conseil des Ministres a pris acte de la note de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des Grandes villes et de l'Egalité des chances, relative au Dialogue interculturel.

Pour mener à bien ce Dialogue interculturel, une Commission indépendante composée de 22 membres issus d'horizons divers (acteurs de terrain, intellectuels,...) a été installée le 23 février dernier. Cette Commission du Dialogue interculturel, présidée par les Ministres d'Etat Roger Lallemand et Annemie Neyts, sera assistée dans sa tâche par le Centre pour l'Egalité des chances, en raison de son expertise en la matière. La Commission du Dialogue interculturel aura la mission d'établir, d'ici février 2005, un rapport sur l'état de la citoyenneté et du pluralisme en Belgique, et d'y joindre les recommandations qu'elle jugerait utiles à l'amélioration des politiques du " Vivre ensemble ".

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe